



# COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

*Réunion du 09 septembre 2019*

---

**Président :** Jean-Luc BOURLAND

**Présents :** MM. Nicolas ALLART, Alain DETAVE, Daniel DUBOIS, Jean-Baptiste ESPONDE, Mickaël GUFFROY, Jacky ROUSSEL.

**Excusé :** Thierry DESESSART

La commission souhaite la bienvenue à Jacky ROUSSEL, président du club de Rochy-Condé, qui sera un membre supplémentaire représentant les clubs.

*A titre répitif mais indispensable comme pour les années précédentes, la Commission invite l'ensemble des clubs et du corps arbitral de s'inspirer des articles 24 – 25 – 26 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 et 34 du statut de l'arbitrage afin d'en connaître le contenu.*

*Ces articles sont consultables sur le site de la F.F.F*

## 1-) Courriers

La commission prend note du courrier du club du CA Venette et transmet le dossier à la commission d'appel.

## 2-) Demande de Mutation de la compétence de la Commission du statut de l'arbitrage du District de l'Oise :

### - Dossier recevables conformes à l'article 33.c :

- **Dossier LATIF Lamid**

- Club d'appartenance : CO Beauvais (club formateur)
- Club mutation : AS Allonne

Avis favorable de la Commission. Monsieur LATIF Lamid représentera le club de l'AS Allonne à partir de la saison 2019/2020, application de l'article 32.

- **Dossier LAMOTTE Régis**

- Club d'appartenance : FC Longueil ste Marie (club formateur)
- Club mutation : FC Bethisy

Avis favorable de la Commission. Monsieur LAMOTTE Régis représentant le club du FC Longueil ste Marie, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021 au titre de club formateur.

- **Dossier ORLANDO DOMINGOS Kelly**
  - Club d'appartenance : SC St Just (club formateur)
  - Club mutation : AS Brunvillers

Avis favorable de la Commission. Monsieur ORLANDO DOMINGOS Kelly Vincent représentant le club du SC St Just, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021 au titre de club formateur.

- **Dossier MOITTIE Christian**
  - Club d'appartenance : RC Campremy
  - Club mutation : Indépendant District Oise

Avis favorable de la Commission. Monsieur MOITTIE Christian accède au statut d'arbitre indépendant, application de l'article 33.

- **Dossier CAMIER Grégory**
  - Club d'appartenance : US Marseille en Bvs
  - Club mutation : ES Formerie

Avis favorable de la Commission. Monsieur CAMIER Grégory représentera le club de l'ES Formerie à partir de la saison 2019/2020.

- **Dossier BAILLET Antoine**
  - Club d'appartenance : ASC Val d'Automne (club formateur)
  - Club mutation : US Lassigny

Avis favorable de la Commission. Monsieur BAILLET Antoine représentant le club de l'ASC Val d'Automne, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021 au titre de club formateur.

- **Dossier LEDOUX Victor**
  - Club d'appartenance : SC St Just (club formateur)
  - Club mutation : US Lieuvillers

Avis favorable de la Commission. Monsieur LEDOUX Victor représentant le club du SC St Just, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021 au titre de club formateur.

- **Dossier MVILONG François**
  - Club d'appartenance : Indépendant District Oise
  - Club mutation : ETS Ormoy-Duvy

Avis favorable de la Commission. Monsieur MVILONG François représentera le club de l'ETS Ormoy-Duvy à partir de la saison 2019/2020, application de l'article 33.

- **Dossier SPYCHALA Christophe**
  - Club d'appartenance : FC Nointel (club formateur)
  - Club mutation : CA Venette

Avis favorable de la Commission. Monsieur SPYCHALA Christophe représentant le club du FC Nointel, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021 au titre de club formateur.

- **Dossier CADOUT Gilles**
  - Club d'appartenance : US Verberie (club formateur)
  - Club mutation : AMS St Sauveur

Avis favorable de la Commission. Monsieur CADOUT Gilles représentant le club de l'US Verberie, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021 au titre de club formateur.

- **Dossier DAVID Mélanie**
  - Club d'appartenance : AS Auneuil
  - Club mutation : FC St Sulpice

Avis favorable de la Commission. Madame DAVID Mélanie représentera le club du FC St Sulpice à partir de la saison 2019/2020.

### **3-) Renouvellement des licences arbitres**

La Commission du statut de l'arbitrage prend connaissance des arbitres dont la licence n'a pas été renouvelée à la date du 31/08/2019, ces arbitres ne représenteront pas leur club au niveau du statut de l'arbitrage pour la saison 2019/2020.

Liste des arbitres et clubs concernés :

ALLONNE AS – M. BEVILACQUA Romain  
 ANDEVILLE US – M. TAKOUDJOU DOPONG Pierre Marie  
 ATTICHY US – M. PANNIER Walter  
 AVILLY ST LEONARD CS – M. ECREPONT Gregory  
 BEAUVAIS ASPTT – M. SURREIRA Marco  
 BORAN FC – M. THIEFFRY GRIMAL Paul  
 BRUNVILLERS LA MOTTE AS – M. DALUZEAU Frédéric  
 BURY OC – M. ARIAL Guillaume  
 CARLEPONT FC – MME BRICAUST Nathaëlle  
 CIRES LES MELLO US – MM. CHAPEY Killian et LOPES Hugo  
 COYE LA FORET AS – M. DECEBAL Luidgy  
 CREVECOEUR LE GRAND US – M. PERQUIN Clément  
 GRANDVILLIERS AC – MME FRIQUET Sophie et M. RAMET Peter  
 HENONVILLE AS – M. JOSEPH Raphaël  
 HERMES-BERTHECOURT AC – M. TITE Tony  
 JOUY SOUS THELLE FC – M. SCELLIER Guillaume  
 LA NEUVILLE ROY FC – M. GIFFAUX Cédric  
 LABOISSIERE AMJ – M. MARSEUL Axel  
 MONCHY ST ELOI AS – M. KAYA Erwan  
 NOAILLES-CAUVIGNY AS – MM. MAYER Soleil et VAUCHER Gabriel  
 NOINTEL FC – M. VILLAIN Stéphane  
 ORMOY DUVY ETS – M. VAN EENOO Anthony  
 REMY ETS – M. PAILLOT Thomas  
 RIBECOURT US – MM. DUHAYON Hugo, GIROUX Hugo, SAINTON Corentin et XAVIER Franck  
 ST CREPIN IBOUVILLERS USR – M. HAMON-MAIXANDEAU Yannick  
 ST PAUL FC – M. NAZA Komivi  
 TRACY LE MONT AMS – MM. D'ARANJO Charly et GREUGNY Corentin  
 VAL D'AUTOMNE ASC – M. DORCHIES Jean-Baptiste

### **4-) Clubs susceptibles d'être en infraction avec le statut de l'arbitrage**

Les clubs suivant n'ont pas à la date du 31 août 2019 le nombre d'arbitre requis et sont passibles faute de régularisation de leur situation pour le 31 janvier 2020 des sanctions prévus aux articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage.

AMBLAINVILLE SANDRICOURT FC – AUNEUIL AS (sous réserve de la décision de la commission des statuts ligue sur le dossier de mutation de M. SANNIER Sébastien) – BEAUVRAIGNES US – BLARGIES RC – COMPIEGNE GENERATION ECDR FC – GAUDECHART US – GRANDVILLIERS AC –

HENONVILLE AS – LASSIGNY US – MONTMACQ AS – PAILLART US – PLESSIS BRION US –  
PONTPOINT AS – RIBECOURT US – RURAVILLE FC – SILLY LE LONG AMS – ST CREPIN  
IBOUVILLERS USR – ST PAUL FC – THIERS SUR THEVE ES – TRACY LE MONT AMS – VERNEUIL  
EN HALATTE AS

*Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F , les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.*

Prochaine réunion : date à définir.

**Le Président,  
Jean-Luc BOURLAND**

**Le Secrétaire de séance,  
Alain DETAVE**